

## **La prévalence à l'ambroisie a doublé depuis 2004**

En début de saison, le Comité Parlementaire de suivi du risque ambroisie propose

### **un plan de lutte en 5 points**

**Paris, le 15 avril 2015** – Concernant l'ambroisie, les résultats de l'étude menée par l'Observatoire Régional de Santé Rhône-Alpes et qui viennent d'être publiés montrent que les signaux sont au rouge.

- Le nombre de personnes allergiques a doublé depuis 2004
- L'allergie à l'ambroisie peut affecter n'importe quel individu pour peu qu'il ait été exposé de manière suffisamment intense et prolongée
- Dans les zones fortement impactées par l'ambroisie, les personnes allergiques représentent environ 16% de la population (contre 13% en moyenne)
- Le nombre de consultations médicales est en hausse
- On note une prolifération de la plante dans des zones jusque-là sauvegardées
- La sensibilité des personnes au pollen d'ambroisie progresse
- Les zones urbaines comme les zones agricoles sont touchées

Le Comité Parlementaire de suivi du risque ambroisie rappelle la nécessité absolue de lutter individuellement et collectivement contre cette plante. La situation de la France ne doit pas ressembler à celle de la Hongrie où 50% du territoire est touché par la plante au pollen allergène.

Depuis sa création, le Comité Parlementaire du suivi du risque ambroisie note un certain nombre d'observations. Si beaucoup d'efforts sont réalisés sur le terrain, le **problème vient du mitage des actions.**

### **Les clefs de réussite du plan de lutte contre l'ambroisie passe par une action concertée en 5 points :**

**1 – Un objectif concret doit être défini** pour être partagé par tous. Les auditions réalisées par le Comité Parlementaire montrent que la définition pourrait satisfaire le plus grand nombre :  
« *La lutte contre l'ambroisie vise à interrompre le cycle de reproduction de la plante et à*

*éviter la dispersion des graines dans le but de réduire progressivement le stock de graines présent dans le sol. »*

**2- La lutte doit être coordonnée.** Seul le préfet peut avoir l'autorité nécessaire pour assurer cette coordination des actions et mobiliser les multiples acteurs. A l'image de l'Isère, de la Drôme ou encore de l'Ardèche, des arrêtés préfectoraux ont été pris. L'approche doit être territoriale et ne doit pas se cantonner au niveau d'une commune. C'est ce qu'ont fait le Québec et la Suisse en menant une lutte provinciale pour le premier et une lutte confédérale pour la seconde. C'est pourquoi le Comité Parlementaire a déposé une proposition de loi qui doit être débattue d'ici la fin de l'année.

**3- Des référents ambrosie communaux doivent être nommés** et formés pour décliner le plan de lutte au niveau de la commune.

**4- Les chambres d'agriculture doivent veiller à la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles.** Si l'ambrosie affecte tous les milieux (urbains et agricoles), il apparaît que le pollen d'ambrosie est issu principalement des surfaces agricoles. Les agriculteurs en sont les premiers touchés. Il faut noter le cas particulier des cultures de tournesol dans lesquelles l'ambrosie prolifère car celle-ci est de la même famille botanique. Ambrosie et tournesol se développent en même temps. Il est nécessaire que les agriculteurs aient ainsi recours aux variétés de tournesol tolérantes aux herbicides pour maîtriser le développement de l'ambrosie dans leurs parcelles.

**5- Une attention particulière doit être apportée aux cours d'eau** puisqu'on note l'impossibilité de recourir à des produits phytosanitaires permettant de limiter la dissémination naturelle des graines d'ambrosie.

#### **A propos du Comité Parlementaire de Suivi Risque Ambrosie et autres plantes invasives**

Le « Comité Parlementaire de suivi du risque Ambrosie » a été initié en avril 2011. Il est présidé par **Alain Moyne – Bressand**, député-maire de Crémieu (Isère). Ce comité est un trait d'union entre les attentes des citoyens perçues en circonscription et les moyens déployés par les autorités sanitaires et environnementales.

Le Comité Parlementaire de Suivi du Risque Ambrosie et autres plantes invasives se donne comme objectifs de :

- **Sensibiliser** le grand public et les décideurs à l'ambrosie et aux autres plantes invasives
- **Valoriser** les bonnes pratiques de lutte
- Se faire l'écho des actions menées sur le terrain